REVUE DES

ÉTUDES TARDO-ANTIQUES

Histoire, textes, traductions, analyses, sources et prolongements de l'Antiquité Tardive

(RET)

publiée par l'Association « Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive » (THAT)

ANNÉE ET TOME IV 2014-2015

Supplément 2



REVUE DES ÉTUDES TARDO-ANTIQUES (RET)

fondée par E. Amato et †P.-L. Malosse

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Nicole Belayche (École Pratique des Hautes Études, Paris), Giovanni de Bonfils (Università di Bari), Aldo Corcella (Università della Basilicata), Raffaella Cribiore (New York University), Kristoffel Demoen (Universiteit Gent), Elizabeth DePalma Digeser (University of California), Leah Di Segni (The Hebrew University of Jerusalem), José Antonio Fernández Delgado (Universidad de Salamanca), Jean-Luc Fournet (École Pratique des Hautes Études, Paris), Geoffrey Greatrex (University of Ottawa), Malcom Heath (University of Leeds), Peter Heather (King's College London), Philippe Hoffmann (École Pratique des Hautes Études, Paris), Enrico V. Maltese (Università di Torino), Arnaldo Marcone (Università di Roma 3), Mischa Meier (Universität Tübingen), Laura Miguélez-Cavero (Universidad de Salamanca), Claudio Moreschini (Università di Pisa), Robert J. Penella (Fordham University of New York), Lorenzo Perrone (Università di Bologna), Claudia Rapp (Universität Wien), Francesca Reduzzi (Università di Napoli « Federico II »), Jacques-Hubert Sautel (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Paris), Claudia Schindler (Universität Hamburg), Antonio Stramaglia (Università di Cassino).

COMITÉ ÉDITORIAL

Eugenio Amato (Université de Nantes et Institut Universitaire de France), Béatrice Bakhouche (Université de Montpellier 3), †Jean Bouffartigue (Université de Paris X-Nanterre), Jean-Michel Carrié (École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris), Sylvie Crogiez-Pétrequin (Université de Tours) Pierre Jaillette (Université de Lille 3), Juan Antonio Jiménez Sánchez (Universitat de Barcelona), †Pierre-Louis Malosse (Université de Montpellier 3), Annick Martin (Université de Rennes 2), Sébastien Morlet (Université de Paris IV-Sorbonne), Bernard Pouderon (Université de Tours), Stéphane Ratti (Université de Bourgogne), Jacques Schamp (Université de Fribourg).

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

Eugenio Amato (responsable)

Sylvie Crogiez-Pétrequin

Bernard Pouderon

Peer-review. Les travaux adressés pour publication à la revue seront soumis – sous la forme d'un double anonymat – à évaluation par deux spécialistes, dont l'un au moins extérieur au comité scientifique ou éditorial. La liste des experts externes sera publiée tous les deux ans.

Normes pour les auteurs

Tous les travaux, rédigés de façon définitive, sont à soumettre par voie électronique en joignant un fichier texte au format word et pdf à l'adresse suivante :

redaction@revue-etudes-tardo-antiques.fr

La revue ne publie de comptes rendus que sous forme de recension critique détaillée ou d'article de synthèse (*review articles*). Elle apparaît exclusivement par voie électronique; les tirés à part papier ne sont pas prévus.

Pour les **normes rédactionnelles détaillées**, ainsi que pour les **index complets** de chaque année et tome, prière de s'adresser à la page électronique de la revue :

www.revue-etudes-tardo-antiques.fr

La mise en page professionnelle de la revue est assurée par Arun Maltese, Via Tissoni 9/4, I-17100 Savona (Italie) – E-mail : bear.am@savonaonline.it.

Le dossier de la Correspondance d'Ambroise

Actes de la journée d'études ambrosiennes (28 novembre, Palais Universitaire, Strasbourg)

édités par

MICHELE CUTINO ET FRANÇOISE VINEL

Le présent Supplément a été publié avec le subside de :

EA 4377 – ÉQUIPE D'ACCUEIL DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG (COMPOSANTE ERCAM – ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR LE CHRISTIANISME ANCIEN ET MÉDIÉVAL)

Université de Strasbourg

SOMMAIRE

Avant-propos, par MICHELE CUTINO et FRANÇOISE VINEL p	. 1	Ш
HERVÉ SAVON, L'Église dans l'histoire et dans l'État	V	/II
Première Partie : Les Dossiers		
HERVÉ SAVON, La structure et la formation du "livre IX" de l'édition Faller–Zelzer des lettres d'Ambroise		3
GÉRARD NAUROY, Qui a organisé le Livre X de la Correspondance d'Ambroise de Milan ?	1	15
FRÉDÉRIC CHAPOT, La correspondance d'Ambroise de Milan : analyse du dossier C, Lettres 11 (M 29) à 16 (M 76) à Irénée	3	31
ALINE CANELLIS, Les Epistulae 18 (M 70), 19 (M 71), 20 (M 77), 21 (M 34), 22 (M 35), 23 (M 36) d'Ambroise de Milan à Orontianus – Étude du « Dossier D »	2	47
CAMILLE GERZAGUET - PAUL MATTEI, Les lettres d'Ambroise extra collectionem. Présentation philologique du dossier. Approche historique et doctrinale	(61
MICHELE CUTINO, Les finalités et l'organisation de la correspondance d'Ambroise de Milan : un projet inachevé	8	87
DEUXIÈME PARTIE : ASPECTS EXÉGETIQUES ET FORMELS DES DOSSIER	.S	
Françoise Vinel, L'épître 2 et la méthode exégétique d'Ambroise	14	47
LAURENCE GOSSEREZ, Le reflet de l'Exameron dans les lettres d'Ambroise de Milan (6, 29; 6, 31; 6,34)	16	61
SMARANDA BADILITA, Les références à Gn 9, 20-21 dans la correspondance d'Ambrois	se 19	91

II	SOMMAIRE	
BIBLIOGRAPHIE		199
Index Ambrosianus		205

LES LETTRES D'AMBROISE EXTRA COLLECTIONEM. PRÉSENTATION PHILOLOGIQUE DU DOSSIER. APPROCHE HISTORIQUE ET DOCTRINALE

Abstract: The group of letters extra collectionem of Ambrose gives rise to two crucial points. The first one deals with the unity of these letters which are divided into two subsets. The publication of the first subset is generally ascribed to Paulinus of Milan. Only this one has a consistency based on the textual tradition. The second question is related to the existence of thematic subsets which are easy to be made out. Two are commented: the correspondance about the Council of Aquileia and the one about the usurpation of Eugenius. Some additionnal documents complete the paper, among them three previously unpublished translations.

Keywords: Ambrose of Milan, letters *extra collectionem*, Paulinus of Milan, Council of Aquileia, Eugenius.

Considérations introductives : la mesure d'un prétendu « corpus »

I. Dans le tome 82 /3 du *CSEL*, édition par M. Zelzer de deux groupes de lettres : (1) d'une part du livre X de l'épistolaire ambrosien, (2) d'autre part des lettres dites *extra collectionem* – à quoi s'ajoute une troisième partie, les *Actes* du concile d'Aquilée (381), précédés de deux lettres. C'est au deuxième groupe que nous nous intéresserons ici, augmenté de ce qui a trait au synode de 381.

II. Tableau des lettres extra collectionem (Voir infra, Document 1)

Avec numérotation dans le *CSEL*, numérotation des Mauristes, et indication des destinataires et éventuellement aussi, mais rarement (cela pourra à première vue paraître étrange, mais nous l'expliquerons), de l'auteur, ou des auteurs.

```
1 (41 M), à Marcelline
```

1a (40 M), à Théodose (= *CSEL* X, 74)

- 2 (61 M), à Théodose
- 3 (62 M), à Théodose
- 4 (10 M), aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose (= Gesta episc. Aquileiae 2)
 - 5 (11 M), aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose

6 (12 M), aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose

7 Relatio concilii romani, à Gratien et Valentinien

8 (14 M), à Théodose

9 (13 M), à Théodose

10 (57 M), à Eugène

11 (51 M), à Théodose

12 (1 M), à Gratien

13 (23 M), aux évêques d'Émilie

14 (63 M), à l'Église de Verceil

Lettre de Sirice aux évêques d'Italie du Nord (non numérotée par les Mauristes; non numérotée en *CSEL*, mais éditée au vol. 82, 3, p. 296-301, juste avant la lettre *extra coll.* 15 qui lui répond)

15 (42 M), à Sirice

Ajouter:

Gesta concilii Aquileiensis,

précédés de

Gesta episc. Aquileiae Ep. I (9 M), aux évêques de Viennoise et de Narbonnaise I et II

Gesta episc. Aquileiae Ep. II (10 M), aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose (= ep. extra collectionem 4).

Comme on le voit, deux lettres extra collectionem se retrouvent aussi ailleurs :

1a (40 M), à Théodose = X, 74 (donc parmi les lettres « officielles »)

4 (10 M), aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose = Gesta episc. Aquileiae 2.

III. Affaires, ou événements, auxquels se raccrochent ces lettres

Je classe ici les documents dans leur ordre chronologique, en rappelant grossièrement les faits et en faisant ressortir, au besoin, les difficultés de datation.

- (1) Autour du De fide et du De Spiritu sancto
- 12 (1 M), à Gratien *Non mihi affectus defuit* (voir traduction *infra*, Document 5) Lettre qui répond à la lettre *Cupio ualde*, adressée par Gratien à Ambroise (voir traduction *infra*, Document 4)¹.

¹ La lettre *Cupio ualde* ne fait pas partie *stricto sensu* de l'Épistolaire ambrosien. Elle est éditée par O. FALLER en tête du *De Spiritu sancto* (*CSEL* 79, 1964, p. 3-4) : de fait, la tradition manuscrite la range avec ce traité (*ibid.*, « Prolegomena », p. 5*). Les Mauristes l'impriment en tête des lettres d'Ambroise, sans la numéroter (cf. *PL* 16, col. 875-876).

Il faut situer cette lettre extra collectionem 12 dans la chronologie relative que voici :

- Rédaction des deux premiers livres De fide, à la demande de Gratien ;
- Envoi renouvelé de ces livres avec refus d'écrire pour l'instant sur le Saint-Esprit (lettre d'Ambroise, *extra coll.* 12, = 1 M, en réponse, comme il vient d'être dit, à celle de Gratien *Cupio ualde*, dont elle reprend certaines expressions caractéristiques);
- Rédaction des livres III-V *De fide* pour réfuter la réfutation de Palladius, évêque homéen de Ratiaria (Dacie Ripuaire ; act. Arcar, Bulgarie)².
- Je m'en tiendrai ici, car ce n'est pas mon propos principal, aux éléments de chronologie absolue que voici :
- Selon la datation que je crois la plus probable, les deux premiers livres *De fide* ont été rédigés au moment du départ de Gratien pour l'Illyricum, avant la bataille d'Andrinople (9 août 378);
- L'échange *Cupio ualde / Non mihi affectus defuit* se place entre l'hiver 378-79 (première lettre) et l'été 379 (seconde lettre)³.
- (2) Relatio concilii Romani, à Gratien et Valentinien (378, sur les menées du rival de Damase, Ursinus, et sur la rebaptisation opérée par les donatistes)

² Dans le premier des « errata » que j'ai écrits en Connaissance des Pères de l'Église 101, 2006, p. 63, sur mon article « L'atelier d'Ambroise : traces de prédication dans les grandes œuvres dogmatiques de l'évêque de Milan », paru dans la même revue (t. 99, 2005 [= Actes du colloque Les Pères et la prédication, Paris, 14-15 mars 2005], p. 44-51), j'ai supposé que la rédaction par Ambroise des livres III-V De fide, était intervenue après une demande de Gratien, faite de vive voix lors d'entretiens que le prince eut à Milan avec Ambroise, et postérieure à l'échange épistolaire Cupio ualde / Non mihi affectus defuit. Il faut encore raffiner. Cette demande orale n'est pas impossible, mais en réalité nous ignorons la teneur exacte des conversations entre les deux hommes (cf. H. SAVON, Ambroise de Milan (340-397), Paris 1997, p. 103). Tout ce que l'on peut avancer de positif, c'est ceci : en Fid. 3, 1, 1-2 (éd. FALLER, CSEL 78, 1962, p. 108, l. 1-11), Ambroise, s'adressant à Gratien, rappelle que celui-ci lui avait commandé Fid. I-II et que, à présent, les critiques de certains esprits tordus (mens praua quorundam serendis intenta quaestionibus – comprenons : les attaques de Palladius contre Fid. I-II) le poussent à entreprendre la rédaction de Fid. III-V, tandis que d'autre part la « sollicitude » impériale l'« appelle à aller vers ce qui reste (à traiter) » (tuae quoque pia me cura clementiae ad cetera uocat – comprenons : à composer un ouvrage De Spiritu sancto, comme le fait la lettre Cupio ualde). Il n'est pas interdit toutefois de penser que, vu les critiques homéennes, « les points plus nombreux » dont la sollicitude de Gratien engage Ambroise à s'occuper (uolens in pluribus experiri, quem in paucis probasti) comprennent, outre la question du Saint-Esprit, une reprise plus approfondie des considérations sur le Fils.

³ J'adopte donc pleinement, sur l'un et l'autre point, la chronologie absolue défendue par H. SAVON, *Ambroise* [n. 2], *praes.* p. 87-91 et 103.

La pertinence de la place de ce texte dans l'épistolaire ambrosien est très débattue. On doute fort qu'Ambroise ait assisté au concile, et que le document soit « ambrosien »⁴.

(3) Autour du concile d'Aquilée (381)

Gesta concilii

Gesta episc. Aquileiae Ep. I (9 M), aux évêques de Viennoise et de Narbonnaise I et II (Synodale Agimus gratias, remerciement pour la participation des délégués de ces provinces au synode)

Gesta episc. Aquileiae Ep. II (10 M), aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose [= ep. extra coll. 4] (Synodale Benedictus, remerciant les princes et rendant compte de la teneur des débats)

- 5 (11 M), aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose (Synodale *Prouisum*, sur les suites d'Aquilée, avec allusion au schisme romain d'Ursinus)
- 6 (12 M), aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose (Synodale *Quamlibet*, essentiellement sur le schisme d'Antioche)
 - 8 (14 M), à Théodose (Synodale Fidei tuae, sur les affaires d'Orient)
- 9 (13 M), à Théodose (Synodale *Sanctum animum tuum*, sur le schisme d'Antioche).

(4) 13 (23 M), aux évêques d'Émilie

Sur la fixation de la date de Pâques

Ambroise, comme les chronologistes le déduisent du quantième fourni au § 13, entendait fixer la date de Pâques 387. La lettre serait donc de la fin 386.

- (5) Autour de l'affaire de la synagogue de Callinicum (388)
- 1 (41 M), à Marcelline

1a (40 M), à Théodose (= CSEL X, 74).

(6) Autour de l'affaire du massacre de Thessalonique (390)

11 (51 M), à Théodose.

(7) Autour de Jovinien

Lettre *Optarem* de Sirice aux évêques d'Italie du Nord (non numérotée par les Mauristes; non numérotée en *CSEL*, mais éditée au vol. 82, 3, pp. 296-301, juste avant la lettre *extra coll.* 15 qui lui répond)

⁴ J.-R. PALANQUE, Saint Ambroise et l'Empire romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État à la fin du IV^e siècle, Paris 1933, p. 62, n. 122. De même R. GRYSON « Le texte des Actes du concile d'Aquilée (381) », Scriptorium 38, 1984, pp. 132-139, spéc. p. 132, n. 5.

15 (42 M), à Sirice (synodale *Recognouimus*) Cet échange aurait eu lieu à l'occasion d'un synode milanais de 392 (ou 393)⁵.

- (8) Autour de l'usurpation d'Eugène et de ses suites, après la victoire du Frigidus.
- Il faut ici être attentif à la chronologie générale, et à celle de la vie d'Ambroise en particulier (pour l'essentiel de la chronologie générale, ce que l'on lit dans A. PIGANIOL, *L'Empire chrétien (325-395)*, 2^e éd. mise à jour par A. CHASTAGNOL, Paris 1972, p. 288s., est suffisant):

Eugène, après la mort de Valentinien II (assassinat ou suicide), est proclamé Auguste le 22 août 392, peut-être à Lyon ;

Eugène entre à Milan au printemps-été 393;

Eugène quitte Milan en juillet 394;

La bataille du Frigidus a lieu les 5 et 6 septembre 394;

Après sa victoire, Théodose séjourne quelques semaines à Aquilée ;

Ambroise quitte Milan, non pas à l'automne 393 (sic, Palanque, p. 548), mais avant qu'Eugène et les siens n'entrent dans la ville (donc mi-393);

Il revient dans sa cité épiscopale vers le 1^{er} août 394 (*circiter Kalendas Augustas*, ep. extra coll. 2, § 2).

- Les lettres échangées :
- 10 (57 M), à Eugène (fin 393-début 394, Ambroise étant hors de Milan) [voir traduction *infra*, Document 6]
- 2 (61 M), à Théodose (automne [septembre ?] 394, après le Frigidus, Ambroise étant à Milan et Théodose à Aquilée, d'où il écrit à l'évêque pour lui exprimer son mécontentement à l'endroit de la conduite de celui-ci envers Eugène : cf. § 1 de la lettre d'Ambroise ; cette lettre est précisément pour se justifier et dire sa joie de la victoire sur l'usurpateur)
- 3 (62 M), à Théodose (postérieure à la précédente : automne 394, pour demander la clémence du prince envers les vaincus).
 - (9) 14 (63 M), à l'Église de Verceil

Longue lettre, sur divers sujets, de l'extrême fin de la vie d'Ambroise (396).

⁵ De ce concile serait sortie une autre synodale, sans auteur et sans destinataire, qui n'a pas à nous retenir ici, et qui fait difficulté (*De Bonoso*, lettre non numérotée par les Mauristes, mais imprimée par eux après la lettre 56 = *CSEL* X, 71). Elle est relative à l'hérésie de Bonose, évêque de Sardique (Sofia) ou de Naissus (Nisch), en Illyricum, lequel, comme Jovinien, niait la virginité perpétuelle de Marie – hérésie dont s'était occupé le concile de Capoue en 391. L'opinion qui semble prévaloir aujourd'hui (e.g. ZELZER, *CSEL* 82, 3, p. XXX-XXXI ; cf. aussi J.-R. PALANQUE, *Saint Ambroise* [n. 4], p. 261, n. 70) est qu'il s'agit bien d'une des deux synodales du concile de Milan ; elle aurait été écrite par Ambroise lui-même et adressée à Anysius de Thessalonique.

- IV. Cet ensemble des lettres *extra collectionem*, ainsi replacé dans la biographie d'Ambroise, suscite plusieurs questions.
- (1) Ces lettres sont loin de concerner toutes les affaires, notamment dans les relations avec les empereurs, auxquelles se trouva confronté Ambroise. Rien, et c'est le plus notable, sur ce qui se passa au temps de Valentinien II et concernant ce prince : ambassade auprès de Maxime, affaire de l'autel de la Victoire, affaire des basiliques, mort de Valentinien II. Sur ces événements gravissimes, il faut se reporter au livre X et même (mort de Valentinien), à la lettre V, 25, à Théodose. Il est au reste curieux de remarquer que l'une des pièces *extra collectionem* est aussi au livre X.
- (2) On est dès lors en droit de s'interroger sur l'origine et la finalité du regroupement dans la tradition textuelle.

On sait que, pour le livre X, il s'agirait, selon M. Zelzer, d'un recueil de lettres officielles, rassemblé par Ambroise lui-même à la fin de sa vie sur le modèle du X^e livre de Pline (correspondance officielle avec Trajan). Ambroise aurait voulu faire voir les divers aspects de ses relations avec les empereurs. Cette origine du livre X et, conjointement, ce qu'il est du coup possible de dire des lettres *extra collectionem* soulève plusieurs difficultés :

- Il n'est pas sûr que la raison donnée de la compilation par Ambroise du livre X rende vraiment compte de tout le contenu dudit livre X. En particulier la présence des deux premières lettres, qui ont trait l'une au schisme d'Antioche (destinataire : Théophile d'Alexandrie), l'autre à Bonose (voir ci-dessus).
- Si l'on comprend bien pourquoi Ambroise aurait laissé de côté la lettre à Théodose sur le massacre de Thessalonique et les lettres autour de l'usurpation d'Eugène, sujets trop sensibles, l'on comprend mal à l'inverse pourquoi il n'a pas recueilli les autres, dans son livre X ou ailleurs.
- Enfin, s'il est vrai, comme le pense M. Zelzer, que seulement les 10 premières pièces *extra collectionem* ont été recueillies par Paulin, qui à son tour aurait négligé les 5 (ou plutôt 6) autres, la raison d'un tel comportement reste obscure (excepté touchant la lettre sur le massacre, jugée décidément, par le pieux biographe, vraiment trop « explosive »).

C'est donc à frais nouveau que l'on va reprendre ici la question, brièvement, dans une analyse d'ordre codicologique.

(PM)

*

La tradition manuscrite des lettres extra collectionem

I. Présentation de la tradition manuscrite

Le groupe des 16 lettres *extra collectionem* (la première, sur l'affaire de Callinicum, se trouve en effet dédoublée : *ep. extra coll.* 1 à Marcelline, et *ep. extra coll.* 1 à Théodose) est composé de deux ensembles différents qui ont une tradition manuscrite distincte⁶. Il faut donc se débarrasser d'un premier *a priori* qui consisterait à voir dans ces lettres *extra collectionem* un tout unitaire⁷.

Les epistulae extra collectionem 1-10

Le premier ensemble comprend les lettres 1 à 10. Il remonterait à Paulin de Milan qui se réfère à plusieurs de ces lettres, ou fait allusion à celles-ci, dans sa *Vita Ambrosii* écrite à la demande d'Augustin vers 4128. La première attestation de ce groupe de lettres se trouve aujourd'hui dans le catalogue de l'abbaye de Pomposa daté de la fin du XI^e siècle9. Un volume contenait, en effet, le *De obitu Gratiani*, les lettres extra collectionem 1, 4 à 7, l'epistula 30 du livre VI, trois lettres du livre X (ep. 72, 72a, 73), les lettres extra collectionem 8 et 9, la lettre 25 du livre V, les lettres extra collectionem 2, 3 et 10, le *De obitu Theodosii*, le *De excessu fratris*, et enfin, les epistulae 17 du livre V et 54 du livre VIII. Ce manuscrit est aujourd'hui perdu. Un autre manuscrit au contenu très proche de celui de Pomposa est attesté à

- ⁶ Les éléments de tradition textuelle sont exposés par Michaela Zelzer dans *CSEL* 82, 3, p. LXXXIV-CLI.
- ⁷ R. KLEIN, « Die Kaiserbriefe des Ambrosius Ambrosius. Zur Problematik ihrer Veröffentlichung », *Athenaeum* 48, 1970, pp. 342-346 et pp. 365-370, semble considérer implicitement que toutes les lettres *extra collectionem* ont été publiées par Paulin de Milan. En réalité, seul le premier ensemble, comprenant les lettres 1 à 10, semble pouvoir être imputé au secrétaire.
- ⁸ Paul., Vita Ambr. 23, 27 et 31. Au § 23 est cité un extrait du sermon à Théodose sur Callinicum (ep. extra coll. 1a). Au § 27 se lit le début de la lettre à Eugène (ep. extra coll. 10, dont une traduction est proposée en annexe, cf. document 6). Au § 31, il s'agit d'allusions à la souillure représentée par Eugène et au pardon demandé à Théodose pour les partisans de l'usurpateur après la défaite de celui-ci, ce qui correspond au contenu des ep. extra coll. 2 et 3. Sur la datation de la Vita Ambrosii, cf. Y.-M. DUVAL, « Ambroise, de son élection à sa consécration », in G. LAZZATI, Ambrosius episcopus. Atti del congresso internazionale di studi ambrosiani nel XVI centenario della elevazione di sant'Ambrogio alla cattedra episcopale (Milano, 2-7 dicembre), Milano, 1976, vol. 2, p. 276, n. 129.
- ⁹ Pomposa devient un grand centre culturel sous l'impulsion de l'abbé Jérôme (1078-1087). Un de ses collaborateurs, Enrico, rédigea un catalogue entre 1078 et 1093 où il recense soixante-sept volumes. Il s'agit des livres personnels de Jérôme, conservés dans son armarium. Cinq des soixante-sept volumes contiennent des œuvres d'Ambroise. Sur cet inventaire, cf. A. MANFREDI, « Amissis libris, ego sola mani sub astris. Ricerche su libri, biblioteca e catalogazione libraria », in A. RUSCONI (éd.), Guido d'Arezzo, monaco pomposiano. Atti dei convegni di studio Codigoro (Ferrara), Abbazia di Pomposa, 3 ottobre 1997 Arezzo, Biblioteca Città di Arezzo, 29-30 maggio, 1998, Firenze 2000, p. 69.

Cluny dans un catalogue daté aussi de la fin du XI^c siècle¹⁰. Six manuscrits transmettent aujourd'hui des lettres du corpus considéré comme paulinien : quatre témoins conservent les dix lettres¹¹, deux autres seulement quelques-unes¹² (pour les rapports entre ces manuscrits, cf. document 2). Les principaux représentants des dix lettres sont les témoins O et P de l'édition de Michaela Zelzer, qui contiennent l'ensemble des dix *epistulae* avec une particularité notable : entre la lettre *extra collectionem* 1a et la lettre *extra collectionem* 2 est intercalée l'*epistula* 25 du livre V qui est adressée à Théodose au sujet de l'organisation des funérailles de Valentinien II en 392^{13} . Les modèles des manuscrits O et P ont été copiés dans le nord de l'Italie. Le modèle du manuscrit P, copié au XIV^e siècle, serait même précisément milanais, d'après une étude de Giuseppe Billanovich sur le De obitu Theodosii, œuvre également transmise par ce manuscrit tardif¹⁴. Ces dix lettres auraient été conservées dans l'*archivium* épiscopal de Milan et Paulin se serait occupé de les publier après la mort d'Ambroise¹⁵.

Les epistulae extra collectionem 11-15

Le second ensemble comprend cinq lettres d'Ambroise. La dernière, la lettre extra collectionem 15, est une réponse d'Ambroise à une lettre du pape Sirice qui est incluse dans ce groupe en précédant ladite réponse. Selon Michaela Zelzer, l'origine de ce second ensemble remonte à un manuscrit, aujourd'hui perdu, qui

- 10 L'inventaire fut probablement dressé sous l'abbatiat d'Hugues de Semur (1049-1109), la copie actuelle étant un peu plus tardive. Les lettres extra collectionem sous regroupées à l'entrée n°118 : Volumen in quo continetur Ambrosius de psalmo LXI (= De obitu Gratiani), obitu Theodosii, baculo nuceo, imperatoribus Theodosio, Gratiano, Valentiniano, et libris ad Symmachum, et nonnullis epistolis. Sur ce manuscrit de Cluny, cf. V. VON BÜREN, « Ambroise de Milan dans la bibliothèque de Cluny », Scriptorium 47/2, 1993, pp. 158-159 : ces deux témoins perdus de Pomposa et de Cluny sont contemporains, même si l'antériorité de celui de Cluny ne serait pas à exclure. Des liens entre Cluny et Pomposa sont attestés notamment par le biais de Pierre Damien qui séjourna à Pomposa de 1040 à 1042 et à Cluny en 1063.
- 11 Oxford, Bodl. Library, Canon. Patr. Lat. 210 + 229, siglé O (XIIe s.); Paris, BNF, lat. 1920, siglé P (XIVe s.); Cambrai, BM, 547, siglé C (XIVe s.); Holkham Hall, Manuscripts Library, 123, siglé H (XVe s.).
- 12 Firenze, Bibl. Laurenziana, Plut. 14. 5, siglé L (XVe s.); Città del Vaticano, BAV, Vat. Lat. 6170, siglé V (XVIe s.). Le premier contient les lettres extra collectionem 10, 4, 5, 6, 7, le second, 1, 2, 3 et 10
 - ¹³ Cf. le tableau du Document 3 où je l'ai fait figurer à sa place dans les manuscrits.
- ¹⁴ G. BILLANOVICH, « La tradizione milanese delle opere di sant'Ambrogio », in LAZZATI (éd.), *Ambrosius episcopus* [n. 8], p. 31-32.
- ¹⁵ Cf. R. KLEIN, « Die Kaiserbriefe [n. 7] et *CSEL* 82, 3, p. CIV. Sur la conservation des lettres à Milan voir l'allusion à une lettre adressée à Ambroise, cf. Paul, *Vita Ambr.*, 49 : *Textus epistulae* [...] *quae nunc usque Mediolanii habetur*. Sur les indices laissant supposer une publication organisée, cf. *infra* pp. 8-9.

contenait des lettres demeurées inédites auxquelles on aurait ajouté à une époque qu'elle situe à la fin du IXe siècle ou au début du Xe siècle, la lettre de Sirice et la réponse d'Ambroise à celle-ci16. Le témoin le plus ancien de ces lettres est un manuscrit de la fin du X^e siècle, copié par Ramualdus, abbé de Saint-Emmeran à Ratisbonne (siglé B dans l'édition Zelzer)¹⁷. L'organisation des lettres est cependant particulière : on trouve les lettres extra collectionem 11, 12 et 13 numérotées comme alia, tertia et quarta (elles sont, de fait, précédées par l'epistula 1a de l'ensemble considéré comme paulinien); puis les epistulae 14 et 16 qui appartiennent au livre IV de la collection ; ensuite un folio blanc, suivi de la lettre extra collectionem 14 à l'Église de Verceil, et de quelques traités d'Ambroise (De patriarchis, De *Ioseph* et *De officiis*) ; à nouveau deux folios blancs, et enfin le doublet composé de la lettre de Sirice et de la réponse d'Ambroise, c'est-à-dire la lettre extra collectionem 15. Les particularités textuelles du doublet Sirice-Ambroise dans ce témoin B permettent de le rapprocher de la collectio dite Hadriana, et en particulier d'un manuscrit de cette collectio copié en Italie du Nord¹⁸. Michaela Zelzer ajoute comme preuve supplémentaire que l'epistula 74 du livre X, qui se trouve également dans B, présente des similitudes textuelles avec deux manuscrits copiés à Milan et transmettant la collection des dix livres¹⁹. Ce manuscrit descendrait donc d'un modèle nord-italien, si ce n'est milanais. Par ailleurs, B serait également proche d'un témoignage plus ancien fourni par la tradition indirecte. En effet, Hincmar de Reims a eu connaissance de la lettre extra collectionem 11, lettre secrète écrite de la main même d'Ambroise et adressée à Théodose suite au massacre de Thessalonique. Il en cite, en effet, une partie dans son traité De diuortio Lotharii et Terbergae, composé vers 860²⁰. Cette citation de la lettre extra collectionem 11 révèle que les lettres inédites circulaient à l'époque carolingienne.

Le manuscrit *B* est l'unique témoin à présenter les lettres dans l'ordre finalement retenu dans l'édition Zelzer. Cependant, ce second ensemble est aussi transmis par un groupe de cinq manuscrits dans lesquels l'ordre des lettres est différent de celui de *B*: la lettre à l'Église de Verceil (*ep. extra coll.* 14) précède toutes les autres, et la lettre *extra collectionem* 12 est placée après le doublet Sirice-Ambroise (*ep. extra coll.* 15). Dans ce groupe de manuscrits se trouve aussi contenue la collection en dix livres des lettres publiées. Son principal témoin, dont dérive toute la tradition aujourd'hui conservée, siglé *A* dans l'édition Zelzer, est

¹⁶ *CSEL* 82, 3, p. CXXXII.

¹⁷ Pour une présentation de ce témoin, cf. Document 2.

¹⁸ CSEL 82, 3, p.p. CXXXI-CXXXII.

¹⁹ Ibid.

²⁰ CSEL 82, 3, p. CXXX et p. CXXXII.

un manuscrit milanais provenant du chapitre cathédral de Santa Tecla et datant du XI^e siècle. Selon Michaela Zelzer, cette réunion dans un même *codex* des dix livres de la collection et des lettres inédites ne reflète pas l'ordre originel du manuscrit qui contenait les lettres inédites. L'ordre à préférer serait donc celui du témoin *B*.

II. Structure et organisation des deux ensembles

Les manuscrits reflètent-il une organisation primitive?

D'après ces éléments fournis par la tradition manuscrite, il est possible de faire plusieurs observations et conclusions. Première observation : l'ensemble 1, ou ensemble de Paulin de Milan, possède une tradition manuscrite homogène, c'est-à-dire que les dix lettres se présentent à chaque fois dans le même ordre pour ce qui est de la tradition manuscrite conservée (les deux inventaires anciens de Pomposa et de Cluny présentent toutefois des groupements différents). Deuxième observation : l'ensemble 2 ne présente pas la même cohérence. Dans le manuscrit de Ratisbonne (témoin B), dont Michaela Zelzer pense qu'il reflète le groupement primitif, les cinq lettres ne se suivent pas : le groupe formé par les lettres 11, 12, 13 se trouve séparé de la lettre 14 par deux lettres issues de la collection et par un folio blanc, et le doublet Sirice-Ambroise n'est pas non plus contigu, puisqu'il se trouve séparé de la lettre 14, non seulement par d'autres œuvres ambrosiennes mais aussi par des folios blancs. Il faut enfin rappeler que les trois lettres 11, 12 et 13 sont numérotées 2, 3 et 4 et précédées de l'epistula 1a comme s'il s'agissait d'un petit dossier de lettres tel qu'on en trouve parfois l'attestation pour des lettres entrées dans la collection²¹. Il reste encore à souligner que la lettre extra collectionem 14, adressée à l'Église de Verceil, possède aussi une tradition manuscrite indépendante de sa transmission avec les lettres²². L'organisation de ce second ensemble apparaît donc, du point de vue de la tradition manuscrite, moins solide que celle de l'ensemble paulinien.

Le « corpus » paulinien : un livre X bis ?

Si on laisse de côté les éléments apportés par la tradition manuscrite pour aborder les deux ensembles du point de vue de leurs destinataires ou de leur contenu thématique, l'ensemble paulinien apparaît à nouveau plus homogène que

²¹ Voir le groupe de cinq lettres (la dernière étant partiellement mutilée) attesté sous sa forme la plus ancienne dans Boulogne-sur-mer, BM, 32, un manuscrit nord-italien du VI^e siècle.

²² Elle est notamment transmise dans un corpus comprenant *De Isaac uel anima / De bono mortis / De fuga saeculi / De Iacob et uita beata* (livres 1 et 2) */ De paradiso / De obitu Valentiniani / Epistula extra coll. 14*, dont les principaux témoins sont deux manuscrits carolingiens, Saint-Omer, BM, 72, daté du début du IX^e siècle, et Paris, BNF, lat. 1913, daté de la première moitié du IX^e siècle.

le second (cf. Document 3). En effet, cet ensemble est constitué de lettres exclusivement adressées aux empereurs (dont une à l'usurpateur Eugène), à l'exception de la première destinée à la sœur d'Ambroise, Marcelline. Ces lettres traitent uniquement de questions politiques et religieuses, comme c'est le cas du livre X de la collection. Cependant, toutes les « grandes » affaires de l'épiscopat d'Ambroise, qui forment le cœur de ce livre X, ne sont pas représentées. Il n'y a pas, en effet, de lettres relatives à la question de l'autel de la Victoire, ni à celle des Basiliques. Si Paulin a voulu élaborer une sorte de dixième livre bis de la collection, le livre des « combats pour le vrai Dieu »23, le désir d'exhaustivité n'est pas le critère qui l'a conduit à rassembler ces lettres. Cependant, à l'intérieur de cet ensemble, au moins deux sous-groupes se laissent assez facilement percevoir : l'un concerne des lettres rédigées à l'occasion du concile d'Aquilée en 381 (lettres extra collectionem 4, 5, 6, 8 et 9), l'autre celles qui ont trait à l'usurpation d'Eugène et à ses suites (lettres extra collectionem 2, 3 et 10). Ces deux dossiers ne sont pas représentés dans la collection, du moins pas dans son aspect actuel qui serait mutilé par la perte d'une partie du livre du II et de la totalité du livre III. Il est à noter cependant que la lettre extra collectionem 4 faisait partie des Gesta Concili Aquiliensis (Gesta 2²⁴). Les autres lettres qui l'accompagnent permettent d'avoir une vue plus complète des événements et des décisions du concile. Le dossier sur Eugène relève, semble-t-il, d'une autre intention. En effet, les éléments relatifs à son usurpation ne nous sont principalement connus que par le biais des trois lettres qui le concernent. Si Ambroise est bien l'auteur de la publication du livre X²⁵, peut-être aurait-il écarté de la publication ces lettres rappelant un épisode qui n'était pas tout à fait à sa gloire²⁶. Son exil volontaire loin de Milan et les reproches implicites de Théodose auquel il fait allusion dans l'epistula extra collectionem 2 ne correspondaient pas à la perspective qu'il souhaitait donner de sa carrière épiscopale.

Ces deux dossiers sur Aquilée et Eugène sont à rapprocher de l'organisation des lettres *extra collectionem* telle qu'elle est décrite dans le manuscrit de Pomposa aujourd'hui perdu²⁷. S'ils sont aisés à distinguer, ils n'apparaissent pas aussi clairement dans les manuscrits, la lettre à Eugène ayant été rejetée à la toute fin de l'ensemble. De fait, le critère thématique ne semble pas être celui retenu dans les principaux témoins aujourd'hui subsistants, pas plus que celui de l'ordre chrono-

²³ Cf. G. NAUROY, (cf. article dans ces actes).

²⁴CSEL 82, 3, pp. 316-325.

²⁵ Ce que montre G. Nauroy (cf. article dans ces actes).

²⁶ G. Nauroy avance une autre hypothèse pour expliquer l'absence de la lettre adressée à Eugène. Elle « n'eût rien ajouté au dossier sur l'autel de la Victoire pour illustrer le combat mené contre les survivances et résurgences du paganisme » (cf. article dans ces actes).

²⁷ Sur ce manuscrit décrit dans l'inventaire de la fin du XI^e siècle, cf. supra.

logique²⁸. Il semble plutôt que prévale une organisation des lettres en fonction de leurs destinataires : d'abord Marcelline et Théodose (*ep. extra coll.* 1 et 1a) au sujet de Callinicum ; puis Théodose seul (*ep.* 25 du livre V, *ep. extra coll.* 2 et 3) ; ensuite les trois empereurs pour des lettres relatives à Aquilée ; puis une lettre à Gratien et Valentinien (*ep. extra coll.* 7, dont il manque cependant la dédicace²⁹) ; à nouveau Théodose pour des lettres ayant trait à des questions soulevées lors du concile d'Aquilée (*ep. extra coll.* 8 et 9, dont il faudrait en réalité inverser l'ordre pour des raisons de chronologie³⁰), et enfin, en tout dernier, l'usurpateur Eugène à qui Ambroise adresse une lettre alors qu'il s'est volontairement exilé pour ne pas avoir à l'affronter à Milan. Ce classement selon les destinataires laisse supposer le dessein d'une publication. Si le principe d'organisation par destinataire est loin d'être absent dans la collection en dix livres³¹, ce travail peut tout à fait être le fruit d'un compilateur, comme Paulin. Le second ensemble ne présente, en revanche, aucune cohérence ni du point de vue des destinataires, ni du contenu. Il semble s'agir d'un agrégat de pièces sans lien entre elles.

III. Synthèse sur les problèmes posés par ces deux ensembles

Tout d'abord, leur tradition manuscrite respective soulève des questions d'ordre ou de classement de sens et de portée différents. Le premier ensemble possède une tradition homogène du point de vue de l'ordre, avec comme particularité l'inclusion de la lettre de la collection en dix livres sur l'organisation des funérailles de Valentinien. Le second ensemble présente deux ordres différents, celui adopté par Michaela Zelzer (mais il faut observer qu'il s'agit d'un manuscrit unique où la copie de ces lettres n'est pas continue), et celui d'un groupe de manuscrits où les lettres sont classées de la façon suivante : lettre 14, puis 11, 13, 15, et enfin 12. Ensuite, ces deux groupes de lettres ne possèdent pas la même cohérence. En effet, dans le premier, il est possible de discerner un dessein d'ensemble, peut-être conçu par Paulin de Milan, en dépit de certaines obscurités. Pourquoi, en effet, avoir inclus l'epistula extra collectionem 7 sur le concile de Rome au milieu des lettres relatives au concile d'Aquilée, ce qui ne se justifie pas du point de vue des destinataires ? La raison tiendrait peut-être au contenu de la lettre qui se rapporte elle aussi à des décisions conciliaires³². Pourquoi cet

²⁸ Cette absence d'organisation chronologique rejoint les observations de Gérard Nauroy formulées au sujet du livre X dans ces actes.

²⁹ CSEL 82, 3, p. XCI. Les destinataires sont restitués à partir de la collectio Avellana.

³⁰ SAVON, *Ambroise* [n. 2], pp. 135-136.

³¹ Voir dans ces actes les articles de F. Chapot sur les six lettres adressées à Irenaeus (*ep.* 11, 12, 13, 14, 15, 16) et d'A. Canellis sur les six autres adressées à Orontianus (*ep.* 18, 19, 20, 21, 22, 23).

³² Les Mauristes n'avaient pas fait figurer cette lettre dans leur édition.

ensemble comprend-il aussi la lettre 25 du livre V sur les funérailles de Valentinien, déjà publiée dans la collection ? Quelle signification accorder à la répétition de cette publication ? Cet ensemble paulinien offre, de plus, un aperçu fragmentaire de l'action politico-religieuse d'Ambroise. Avait-il pour but de four-nir un point de vue complémentaire de celui du livre X, consacré aux rapports d'Ambroise avec les empereurs ? Si tel était le dessein de cette publication, pour-quoi avoir inclus la lettre extra collectionem 1a qui représente la version originale de l'epistula 74 du livre X, avant sa révision en vue de la publication dans la collection ? Autant de questions et problèmes – qu'il convenait ici de sérier à par-tir de l'examen de la tradition manuscrite – touchant à la publication de ce pre-mier groupe de lettres qu'Ambroise avait a priori écartées de son projet. Le second groupe, divers dans ses sujets comme dans ses destinataires, ne possède pas, semble-t-il, de consistance autre que celle que lui confère, avec toutes les fragilités soulignées, la tradition manuscrite.

(CG)

* * *

Par mode de conclusion. Propositions d'axes de commentaire de deux sous-ensembles du groupe extra collectionem

Il n'est pas question, évidemment, de commenter les pièces, ou certaines des pièces du groupe *extra collectionem*. Tout ce que je suis en mesure de faire, vu le temps imparti et parce que nous sommes au début d'une recherche, c'est de rappeler en peu de mots ici l'intérêt historique, et éventuellement doctrinal, de deux sous-ensembles.

(Il va de soi que, en l'occurrence, la bibliographie est abondante : je ne la cite pas, on la connaît ; elle est aussi souvent contradictoire, et il y aura urgence à faire, de manière plus circonstanciée que dans la présente esquisse, dresser au cas par cas des *status quaestionis*.)

I. Les premiers échanges avec Gratien et la Correspondance autour du concile d'Aquilée

Le premier intérêt de ce sous-ensemble concerne les rapports, difficiles à cerner, entre le prince et l'évêque : on se gardera de la tentation hagiographique qui fait d'Ambroise, d'emblée, le chaperon d'un jeune empereur sans consistance. Il y a une histoire des premiers rapports entre Gratien et Ambroise, où l'on mesure, au début du moins, la part d'indépendance du prince, puis son attachement de plus en plus marqué envers l'évêque, sans toutefois que celui-ci perde sa vigilance à l'égard de tels sentiments.

Là-dessus doit se greffer le rappel des manœuvres ayant entouré la convocation du concile d'Aquilée : la volonté de Gratien, sans doute désormais totalement gagné au catholicisme, les desiderata de Palladius, peut-être naïf et sans doute quelque peu abusé par les assurances de Gratien (un vrai concile à parité, avec présence des Orientaux), la stratégie d'Ambroise (transformer le prétendu concile en tribunal). Et l'étude de la façon machiavélique dont le piège s'est refermé sur Palladius.

Quant au concile lui-même, deux tâches principales :

- Comparer ce que disent les Actes avec la synodale Benedictus sur le déroulement de la séance du 3 septembre, qui met Palladius et ses deux compagnons en posture d'accusés.
- Dégager, à travers la synodale susdite et les autres lettres du concile : (1) la signification doctrinale du concile (la théologie homéenne en contraste avec la théologie « néonicéenne » d'Ambroise : les thèmes majeurs de la confrontation et leur généalogie³³) ; (2) les mesures et interventions d'ordre disciplinaire : contre les clercs ariens (Palladius, Secundinus, etc.) et les homéens encore actifs en Haute Italie (Iulius Valens de Poetouio) ; sur les troubles romains persistants, du fait d'Ursinus ; sur le schisme d'Antioche, avec la prise de parti contre les méléciens (accessoirement, intrusion des Occidentaux dans les affaires d'autres sièges d'Orient, Constantinople surtout).

³³ Pour une telle étude, voir mon essai : « La synodale 'Benedictus' du concile d'Aquilée (*Gesta* ep. 2 = Ep. Ambr., Maur. 10) et documents connexes. Notes sur la doctrine d'Ambroise de Filio dans sa confrontation avec Palladius de Ratiaria », in A. CANELLIS (dir.), La correspondance d'Ambroise de Milan (Actes du Colloque réuni à Saint-Étienne/ Lyon du 26 au 27 novembre 2009), pp. 344-366.- Sur cet article, un mot, également, de retractatio. Au § 6 de la synodale, Ambroise, non sans mauvaise foi, s'offusque de ce que Palladius combine en une seule citation Jn 6, 44 et 14, 28 (sous la forme Qui me misit maior me est) et accuse son adversaire de falsification. À la n. 25 (p. 354) de l'article cité, je relève que Palladius a, par malheur pour lui, trouvé cet amalgame dans le « blasphème » homéen de Sirmium, mais j'indique que, apparemment, à se fier aux relevés de Biblia patristica, vol. 2 et 3, on ne voit pas que ledit amalgame se rencontre chez les auteurs « orthodoxes » du IIIe s. Cette affirmation est fausse si on la prend prout sonat pour lui faire signifier que lesdits auteurs n'ont pas connu cet amalgame. Il suffit en effet de se reporter à Novatien (Trin. 26, 9) et à Origène (Princ. 4, 4, 8 tel qu'édité en SC 269, p. 263-265) pour s'apercevoir qu'ils l'ont bel et bien connu. Toutes références qui se lisent dans Y.-M. DUVAL, « Les sens des débats d'Aquilée pour les nicéens. Nicée Rimini Aquilée », Antichità Altoadriatiche 21, 1981 (Atti del colloquio sul Concilio di Aquileia del 381), pp. 69-97, praes. p. 87, n. 98-99 (travail cité dans la bibliographie de l'article ci-dessus, p. 365 – avec une pagination erronée !). Cette continuité n'a rien pour surprendre : j'ai moimême relevé (¿c., pp. 354-355) que les homéens entendaient rester fidèles à la triadologie traditionnelle (i.e. héritée du IIIe s.), mais que cette fidélité revendiquée ne devait pas faire oublier le caractère du subordinatianisme d'un Novatien ou d'un Origène : il n'est pas de l'ordre de la substance, mais de celui des processions intradivines, que révèle, justement, l'ordre des missions ad extra.

II. Autour de l'usurpation d'Eugène et de la victoire de Théodose

(1) La lettre à Eugène³⁴

Le fond. Les questions abordées : les biens des temples. Par-delà, la prudence d'Ambroise : il paraît accepter le pouvoir d'Eugène, il cherche à ne pas insulter l'avenir, ne pas se mettre en position d'être attaqué pour une prise de parti trop rapide (ce qui explique également la « retraite » d'Ambroise loin de Milan...).

Le ton. Étudier le style employé à l'égard d'Eugène, comparé à celui d'autres lettres aux empereurs, traduisant en l'occurrence, sous la politesse, le malaise et sans doute aussi le mépris.

(2) les lettres à Théodose.

Les accusations impériales, et la revanche de Théodose.

Les deux réponses d'Ambroise, dans leur forme et dans leur fond (leur visée) : (a) plaidoyer *pro domo* ; (b) essai d'Ambroise pour reprendre la main, en se faisant l'avocat de l'indulgence et de la miséricorde...

À travers ces deux sous-ensembles, c'est la figure d'Ambroise dans ses relations avec les empereurs qu'il est possible de revisiter – sereinement, sans céder ni à l'hagiographie ni au réquisitoire, ou au paradoxe intenable.

(PM)

* *

³⁴ Cette lettre, écrite en exil, a fait l'objet de nombreux commentaires, souvent divergents. Pour Palanque, l'usurpation d'Eugène posait à Ambroise un « cas de conscience » et « [sa] réserve par[aissai]t dictée par un double motif, politique et ecclésiastique ». Sa réserve serait tout d'abord le calque de l'attitude de Théodose : l'empereur lui-même semblant avoir adopté une position attentiste, Ambroise se serait placé, lui aussi, en retrait de la situation par un exil volontaire, cf. J.-R. PALANQUE, Ambroise de Milan et l'Empire romain. Contribution à l'étude des rapports entre l'Église et l'État à la fin du IV siècle, Paris 1933, p. 272 et p. 276. Savon relève, au contraire, la menace implicite d'excommunication qui se cache derrière les paroles d'Ambroise, soulignant surtout la dureté du ton employé. Pour lui, cette lettre « se distingue par [sa] froideur et un mépris à peine dissimulé », cf. H. SAVON, Ambroise de Milan, Paris 1997, p. 291. L'attitude d'Ambroise est en tout cas ambivalente : il critique ouvertement la politique religieuse d'Eugène, tout en usant des formules de politesse dues à un empereur légitime.

Documents

Document 1. Tableau des lettres extra collectionem

CSEL	Mauristes	Destinataires
1	41	Marcelline
1a = X, 74	40	Théodose
2	61	Théodose
3	62	Théodose
4	10	empereurs Gratien, Valentinien et Théodose
		(= Gesta episc. Aquileiae 2)
5	11	empereurs Gratien, Valentinien et Théodose
6	12	empereurs Gratien, Valentinien et Théodose
7		Relatio concilii romani, à Gratien et Valentinien
8	14	Théodose
9	13	Théodose
10	57	Eugène
11	51	Théodose
12	1	Gratien
13	23	évêques d'Émilie
14	63	Église de Verceil
_		Lettre de Sirice aux évêques d'Italie du Nord
(éditée au vol. 82,		•
3, p. 296-301,		
juste avant la		
lettre <i>e.c.</i> 15 qui		
lui répond)		
15	42	Sirice

Ajouter:

Gesta concilii Aquileiensis,

précédés de

Gesta episc. Aquileiae Ep. I (9 M), aux évêques de Viennoise et de Narbonnaise I et II

Gesta episc. Aquileiae Ep. II (10 M), aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose (= ep. extra collectionem 4).

*

Document 2. Liste des manuscrits mentionnés et schémas de leurs relations

I. Ensemble 1 (ep. 1-10 ; corpus attribué à Paulin de Milan)

1) Témoins transmettant les dix epistulae extra collectionem

O = Oxford, Bodl. Library, Canon. Patr. Lat. 210 + 229

Copié en Italie du Nord au XIIe s.

Contient la collectio en dix livres.

Entre l'ep. extra coll. 1a et l'ep. extra coll. 2 est intercalée l'ep. 25 du livre V

$\mathbf{P} = \text{Paris}$, BNF, lat. 1920

Copié en Italie du Nord (sans doute Milan) au XIVe s.

Entre l'ep. extra coll. 1a et l'ep. extra coll. 2 est intercalée l'ep. 25 du livre V

C = Cambrai, BM, 547

Lieu de copie inconnu ; XIVe s.

Entre l'ep. extra coll. 1a et l'ep. extra coll. 2 est intercalée l'ep. 25 du livre V

H = Holkham Hall, Manuscripts Library, 123

Copié en Italie du Nord ; XVe s.

Entre l'ep. extra coll. 1a et l'ep. extra coll. 2 est intercalée l'ep. 25 du livre V Codex descriptus de O

2) Témoins transmettant quelques epistulae extra collectionem

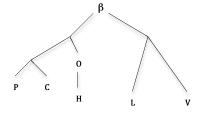
L = Firenze, Bibl. Laurenziana, Plut. 14. 5

Lieu de copie inconnu ; XVe s.

V = Città del Vaticano, BAV, Vat. Lat. 6170

Lieu de copie inconnu ; XVIe s.

3) Schéma des rapports entre les manuscrits (cf. stemma dans CSEL 82, 3, p. CII)



II. Ensemble 2 (ep. 11-15)

1) Manuscrits transmettant les lettres 11-15

B = Bamberg, Staatsbibl., Patr. 7

Copié à l'abbaye de Saint-Emmeran (Ratisbonne) par Ramualdus entre 975 et 1000

Ep. extra coll. 1a / Ep. extra coll. 11, 12, 13 (numérotées alia, tertia, quarta) / Deux lettres de la collectio (ep. 14 et 16 du livre IV) / Ep. extra coll. 14 / De patriarchis / De Ioseph / De officiis / Ep. extra coll. 15, précédée de la lettre de Sirice

A = Milan, Bibl. Ambr., J 71 sup

Copié à Milan à XI° s. sans doute dans le chapitre de Santa Tecla Contient la *collectio* en dix livres et *ep. extra coll.* 14, 11, 13, *ep. Sirici*, *ep. extra coll.* 15,

V = Città del Vaticano, BAV, Vat. Lat., 6023

Lieu de copie inconnu ; XIIe s.

Même contenu que A. Copié à partir de celui-ci.

Y = Kopenhagen, Bibl. reg., fol. 22

Lieu de copie inconnu ; XVe s.

Descendant de A.

H = Heiligenkreuz, San Crucis, 254

Lieu de copie inconnu ; XIIe s.

Ep. extra coll. 14, 13 / collectio en dix livres / ep. extra coll. 12 / De obitu Theodosii / De obitu Valentiniani / ep. extra coll. 15 / De obitu Gratiani

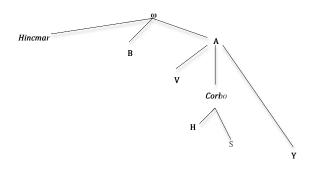
Dépend du manuscrit fait exécuter par Martino Corbo, dont il manque aujourd'hui les lettres, conservées cependant dans une copie tardive (cf. témoin suivant).

S = Milan, Bibl. Ambr., F 114 sup

Copié à Milan au XVe s.

A été copié sur le manuscrit de Corbo

2) Schéma des rapports entre les manuscrits (cf. stemma dans CSEL 82, 3, p. CXXXII)



Document 3. Organisation des deux ensembles ?

Ensemble 1

N° CSEL	Destinataire	Date	Objet
1	Marcelline	(Fin) 388	Sur l'affaire de Callinicum
1a	Théodose	(Fin) 388	Idem
(= X, 74)			(Présente comme <i>Ep.</i> 74
			dans une version
			remaniée par Ambroise
			pour la publication)
[in cod.]	Théodose	392	Sur l'organisation des
25 coll.			funérailles de Valentinien II
2	Théodose	Automne	Justification de sa fuite
		(septembre ?) 394	devant Eugène
3	Théodose	Automne 394	Appel à la clémence
			envers les partisans
			d'Eugène
4	Gratien,	Septembre 381	Rend compte de la teneur
(= Gesta ep.	Valentinien,		des débats d'Aquilée
2) 5	Théodose		
5	Gratien,	Septembre 381	Suites d'Aquilée : sur
	Valentinien,		Ursinus
	Théodose		
6	Gratien,	Septembre 381	Sur le schisme d'Antioche
	Valentinien,		
	Théodose		
7	Gratien,	Seconde moitié	Sur le concile de Rome
	Valentinien	de 378 ?	
8	Théodose	Fin 381 ?	Sur les affaires d'Antioche
			et de Constantinople
1 .	1	1	
935	Théodose	Fin 381 ?	Idem
10	Eugène	Fin 393-début	Sur la « restauration
		394	païenne » entreprise par
			Eugène

 $^{^{35}}$ Les deux lettres seraient à lire dans l'ordre inverse, l'ep. extra coll. 9 étant antérieure. Cf. en dernier lieu, H. SAVON, Ambroise [n. 2], p. 135-136.

Ensemble 2

N° CSEL	Destinataire	Date	Objet
11	Théodose	390	Sur le massacre de
			Thessalonique
12	Gratien	378-379	Réponse à la lettre Cupio
			ualde de Gratien
13	Évêques d'Émilie	Fin 386	Sur la date de Pâques 387
	Ligurie		_
14	Église de Verceil	396	Sur les dissensions au sein
			de la communauté de
			Verceil
15	Sirice	392 ou 393	Sur Jovinien
			(Précédée de la lettre
			Optarem de Sirice, à
			laquelle elle répond)

Document 4. Lettre Cupio ualde

Gratien Auguste à Ambroise, religieux évêque du Dieu tout puissant.

1. Je désire avec ardeur la présence de celui dont le souvenir ne me quitte pas, afin d'être avec lui corporellement tout comme je le suis en pensée. Hâte-toi donc de venir auprès de moi, religieux évêque de Dieu, afin d'enseigner la vraie doctrine au croyant que je suis, non que j'aie du goût pour la polémique ou que je veuille saisir Dieu par les paroles plus que par la pensée, mais pour que la révélation de la divinité s'enracine mieux en mon cœur qui s'est ouvert à elle. 2. Car il m'enseignera, celui que je ne nie pas, que je confesse être mon Dieu et mon Seigneur sans lui objecter la créature que je me vois être, moi qui professe ne pouvoir rien ajouter au Christ mais vouloir me recommander aussi au Père en célébrant le Fils. Pour ma part, je ne redouterai pas en Dieu la jalousie, je ne jugerai pas ma louange en état d'accroître la divinité par des paroles. Moi qui suis faible et fragile, je la célèbre à la mesure de mes moyens, non selon son exacte réalité. 3. Donne-moi, je t'en prie, le traité que tu m'avais donné en y ajoutant un exposé fidèle sur le Saint-Esprit, convaincs-moi, par les Écritures et le raisonnement, qu'il est Dieu.

Que la divinité te conserve pendant de nombreuses années, toi notre père et l'adorateur du Dieu éternel que nous adorons, Jésus-Christ.

Document 5. Non mihi affectus defuit. Lettre extra collectionem 12 (= 1 M)

L'évêque Ambroise au très heureux Auguste Gratien, prince très chrétien

- 1. Non, je n'ai pas trahi l'affection, ô le plus chrétien des princes (car je n'ai aucun nom à donner qui soit plus vrai ni plus glorieux), non, je le maintiens, je n'ai pas trahi l'affection, c'est la discrétion qui l'a retardée, m'empêchant de courir au-devant de ta Clémence. Si à ton retour je n'ai pas couru de mes pas, j'ai couru de cœur, couru de supplication : or là se trouvent, chez un évêque, les plus grands signes de respect. J'ai couru, dis-je, auprès de toi. Quand en effet ai-je été loin de toi, que je suivais de toute mon affection, à qui j'étais attaché de sentiment et de pensée ? Et certes, la présence la plus forte est celle des cœurs. Journellement je parcourais ta route, logé dans ton camp nuit et jour de soin et de sentiment je déployais la garde de mes prières, faible de mérite mais empressé d'affection.
- 2. Et ces honneurs, c'était bien sûr pour ton salut que nous y pourvoyions, mais pour nous aussi que nous les rendions. Nulle trace, ici, d'une flatterie que quant à toi tu ne réclames pas, et que pour ma part j'estime étrangère à ma charge. Immense preuve, au contraire, de cette grâce que tu m'as accordée. Il le sait, celui-là même qui nous regarde, que tu confesses et en lequel tu crois religieusement : tu as réconforté mes entrailles par la foi que tu as acceptée, par le salut que tu as obtenu, par la gloire que tu t'es acquise, et je répands mes prières non seulement parce que c'est là ma charge officielle, mais parce que j'y éprouve un amour personnel. Tu m'as rendu le repos de l'Église, tu as fermé la bouche aux impies plaise à Dieu que tu ailles jusqu'à leur cœur ; et cela, tu l'as fait aussi bien par l'autorité de la foi que par celle du pouvoir.
- 3. De fait, que dire de ta récente lettre ? Tu l'as écrite tout entière de ta propre main, afin que les caractères mêmes publient ta foi et ta piété. Pareillement Abraham autrefois tua un veau de sa propre main pour servir ses hôtes qui festoyaient et, dans ce religieux service, il ne recourut pas à l'aide d'autrui (cf. Gn 18, 1-8). Mais lui, personne privée, honorait le Seigneur avec ses anges ou le Seigneur dans ses anges ; toi, empereur, tu distingues de ta royale condescendance le dernier des évêques. Mais on honore le Seigneur quand on distingue son pauvre serviteur, lui-même l'a dit : « Ce que vous avez fait à un seul de ces plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait (Mt 25, 40) ».
- 4. À présent, me voilà à célébrer de l'empereur seulement l'humilité, la sublime humilité et non pas davantage la foi, dont tu as dit, dans un esprit conscient en vérité de ton mérite, que celui qui te l'enseigne, c'est celui que tu ne nies pas! Qui d'autre en effet a pu t'enseigner à ne point lui objecter d'être la créature que tu te vois être? Rien de plus exquis, rien de plus net que cette formule: dire du Christ qu'il est une créature c'est proférer une objection offensante, et non pas professer une foi déférente. Et puis, quoi de plus arrogant que d'estimer qu'il est ce que nous sommes? Tu m'as donc enseigné de qui tu protestes vouloir apprendre. Je n'ai jamais lu, jamais entendu rien de semblable.

- 5. Quel mot plein de piété, quel mot admirable que celui-ci : tu ne redoutes pas en Dieu la jalousie. Tu attends du Père le prix de l'amour que tu as pour le Fils et en chantant la louange du Fils tu confesses que tu ne peux rien lui ajouter, mais que tu veux, par la célébration du Fils, te recommander aussi au Père. Cela, à n'en pas douter, seul te l'a enseigné celui qui a dit : « Qui m'aime, mon Père l'aimera (Jn 14, 21) ».
- 6. À ces phrases tu as ajouté que, faible et fragile comme tu l'es, tu n'estimerais pas ta louange en état d'accroître par ses paroles la divinité, mais bonne à la célébrer dans la mesure de tes moyens, non selon son exacte réalité. Pareille faiblesse a dans le Christ plus de force, ainsi que l'a dit l'Apôtre : « Quand je suis faible, c'est alors que je suis fort (2 Co 12, 10) ». Pareille humilité exclut la fragilité.
- 7. Oui, je viendrai, je me hâterai comme tu l'ordonnes, pour entendre ces mots de ta voix, pour les recueillir de ta personne, au moment où ils sortent de ta bouche
- Je t'ai envoyé deux petits livres, pour qui désormais, ta Clémence les ayant approuvés, je ne ressens aucune crainte. Sur le Saint-Esprit pardonne-moi, je t'en prie, si pour l'instant je n'écris rien, puisque j'ai reconnu quel juge auraient mes propos.
- 8. Pour l'instant toutefois la déclaration que tu as faite, la foi que tu as exprimée touchant le Seigneur et Sauveur, partant de ce qu'elle dit du Fils de Dieu, déborde en une affirmation plénière de nature à te faire croire aussi en la divinité éternelle de l'Esprit saint, au point de ne pas lui objecter d'être la créature que tu te vois être ni d'estimer qu'il y a envers son Esprit de la jalousie dans le Dieu Père de notre Seigneur Jésus-Christ. Car ce qui n'a rien de commun avec la créature est divin.
- 9. Si le Seigneur y donne la main, je satisferai aussi à cette volonté de ta Clémence, afin que, celui dont tu as reçu la grâce, tu penses devoir l'honorer en son nom propre, lui qui est prééminent dans la gloire de Dieu.
- 10. Que le Dieu tout-puissant, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, daigne te conserver, dans une longue vie, au comble du bonheur et de la prospérité et assurer ton règne au sommet de la gloire et en perpétuelle paix, Seigneur empereur auguste, objet de l'élection divine, le plus glorieux des princes.

Document 6. Lettre extra collectionem 10 (= 57 M)

L'évêque Ambroise au très clément empereur Eugène

- 1. La raison de ma retraite est la crainte du Seigneur, vers lequel, autant que je le puis, je dirige mes actes, selon ma coutume, sans jamais en détourner mon esprit ni faire cas de la grâce de quiconque plus que de celle du Christ. En effet, je ne commets d'injustice envers personne si je préfère Dieu à tous et, parce que j'ai confiance en lui, je ne crains pas de vous dire à vous empereurs ce que, selon la capacité qui est la mienne, je ressens. Voilà pourquoi ce que je n'ai pas tu devant les autres empereurs, je ne le tairai pas non plus devant toi, très clément empereur. Et, afin de garder l'ordre des questions, je ferai la liste point par point des éléments concernant la présente affaire.
- 2. Symmaque, homme très illustre, alors qu'il était préfet de la Ville, avait fait un rapport à Valentinien le jeune, d'auguste mémoire, afin qu'il ordonnât que fussent rendus aux temples les biens qui avaient été confisqués. Il s'est acquitté de ce rôle selon son sentiment personnel et sa religion. Donc naturellement, moi aussi, en tant qu'évêque, j'ai dû tenir mon rôle. J'ai donné aux empereurs deux libelles où j'expliquais qu'un chrétien ne pouvait rétablir le budget qu'exigent les sacrifices, que certes je n'avais pas été à l'origine de la suppression de ce budget, mais bien à l'origine du rejet de sa restitution ; car, ajoutais-je, Valentinien aurait eu l'air de donner ce budget aux idoles, et non pas de le rétablir. Ce que, en effet, il n'avait pas lui-même confisqué, ce n'était pas comme s'il le rétablissait, mais comme si, de son propre chef, il en faisait cadeau pour subvenir aux débours de la superstition. Enfin, disais-je, s'il agissait ainsi, ou bien il ne devrait pas venir à l'église, ou bien s'il y venait, ce qui adviendrait, c'est que soit il ne trouverait pas l'évêque, soit il le trouverait lui résistant dans l'église. Et il ne pouvait prétexter comme excuse qu'il était catéchumène, puisque même aux catéchumènes il est interdit de fournir des fonds pour les idoles.
- 3. Mes libelles furent lus dans le consistoire. Étaient présents le comte Bauto, très important par l'honneur qui était le sien de maître de la milice, et Rumoridus, de même dignité, dévoué au culte des nations païennes depuis sa plus tendre enfance. Valentinien écouta alors ma suggestion et ne fit rien d'autre que ce qu'exigeait la logique de notre foi. Même ses comtes acquiescèrent.
- 4. Après cela, j'allai jusqu'au très clément empereur Théodose et je n'hésitai pas à lui parler de vive voix. Alors que, pour revenir sur le sujet, une délégation du Sénat était annoncée, sans que tout le Sénat l'ait réclamé, Théodose donna son assentiment à ma recommandation, et dans ces conditions je ne l'approchai pas pendant plusieurs jours : il n'en fut pas froissé parce que je le faisais non pas dans mon propre intérêt, mais que, parce que cela était utile et lui et à mon âme, « je ne rougissais pas de parler devant le roi (Ps 118, 46) ».
- 5. De nouveau, de Valentinien, prince d'auguste mémoire, une autre délégation envoyée par le Sénat dans les Gaules ne put rien extorquer ; le certain, c'est que je n'étais pas là, et que je ne lui avais rien écrit alors.
- 6. Mais lorsque ta Clémence a pris le gouvernail de l'Empire, il est apparu que ces sommes avaient été ensuite données à des hommes éminents dans l'état mais de religion païenne. Peut-être pourrait-on dire, empereur auguste, que personnellement tu ne les as pas rendues aux temples, mais que tu en as fait don

à des hommes méritants à ton égard. Pourtant, la crainte de Dieu, tu le sais, exige de la fermeté dans l'action, fermeté que la liberté aussi demande souvent non seulement aux évêques mais encore à vos fonctionnaires ou à ceux qui comptent au nombre des provinciaux. Quand tu as pris l'Empire, des délégués ont demandé que tu rendes leurs biens aux temples, et tu ne l'as pas fait. Une nouvelle fois d'autres l'ont réclamé, et tu as résisté. Et après cela à ceux-là mêmes qui te les avaient réclamés tu as pensé devoir en faire cadeau ?

- 7. Quoique la puissance impériale soit grande, considère toutefois, empereur, l'immensité de Dieu. Il voit les cœurs de tous, il interroge le fond de la conscience, il connait toutes choses avant qu'elles n'arrivent, il connait les pensées secrètes de ton cœur. Vous-mêmes vous n'admettez pas d'être trompés, et vous voulez cacher quelque chose à Dieu ? N'y as-tu pas fait réflexion ? Si les gens dont j'ai parlé agissaient avec autant de persévérance, n'était-il pas de ton devoir, empereur, au nom de la vénération que l'on doit au Dieu souverain, vrai et vivant, de résister avec plus de persévérance et de dire non à ce qui était une injustice à l'encontre de la loi sacrée ?
- 8. Qui te reproche d'avoir fait à d'autres les dons que tu as voulus ? Nous ne sommes pas contrôleurs de votre libéralité ni jaloux des largesses faites à d'autres, mais nous sommes les interprètes de la foi. Comment offrirais-tu tes dons au Christ ? Peu jugeront de tes actions, tous de ta volonté. Tout ce que ces gens-là auront fait sera ton œuvre, tout ce qu'ils n'auront pas fait sera leur œuvre. Bien que tu sois empereur, tu dois être d'autant plus soumis à Dieu. Comment les évêques du Christ distribueront-ils tes dons ?
- 9. Une question de ce genre s'est posée autrefois, et pourtant devant la foi de nos pères la persécution elle-même céda et les païens s'inclinèrent. En effet, alors que se tenaient des jeux quinquennaux dans la cité de Tyr et que le roi d'Antioche était venu y assister, le criminel Jason délégua des Antiochiens à ce spectacle, chargés d'apporter de Jérusalem trois cents drachmes d'argent. Il envoya cette somme pour un sacrifice à Hercule, mais nos pères ne donnèrent pas d'argent aux païens et demandèrent aux envoyés, des hommes fidèles, que cet argent fût non pas dévolu au sacrifice, parce que cela ne convenait pas, mais affecté à un autre budget. Et il fut décidé que, quoique Jason eût dit que l'argent était envoyé pour un sacrifice à Hercule, il fallait, bien sûr, employer l'argent envoyé; néanmoins, puisque ceux qui l'avaient apporté résistaient selon leur sentiment personnel et leur religion afin qu'il ne fût pas dévolu à un sacrifice mais à d'autres besoins, l'argent alla à la construction de navires. Puisqu'ils y étaient contraints, ils envoyèrent bien l'argent: ils ne l'envoyèrent cependant pas pour financer un sacrifice mais pour l'affecter à un autre budget public.
- 10. Et en fin de compte, ils gagnèrent; ils auraient pu se taire, mais en ce cas ils trahissaient leur foi car ils savaient la destination des sommes, et c'est pourquoi ils envoyèrent des hommes craignant Dieu et qui agiraient de façon que les sommes envoyées fussent utilisées non pour un temple mais pour payer des navires. Ils confièrent l'argent à ceux qui défendraient la cause de la sainte Loi. Le révélateur fut l'issue des événements qui acquitta leur conscience. Si, étant soumis au pouvoir d'autrui, ces gens ont pu prendre leurs précautions, ce que tu aurais dû faire, toi, empereur, n'est pas douteux. Bien sûr, personne ne te contraignait, personne ne te tenait en son pouvoir. Tu aurais dû consulter l'évêque.

- 11. Moi certes, à cette époque, quand je résistais, même si j'étais seul à résister, je n'étais pas seul à en avoir la volonté et je n'étais pas seul à donner ce conseil. Donc puisque je suis tenu par les paroles que je prononce à la fois devant Dieu et devant tous les hommes, j'ai compris qu'il ne m'était pas permis, qu'il ne m'était pas expédient de faire autre chose que de penser à moi, car je n'aurais pas pu me retirer d'auprès de toi sans coup d'éclat. Certes longtemps j'ai retenu, longtemps j'ai caché mon chagrin, j'ai pensé que rien n'en devait paraître à quiconque. Je n'ai plus le droit aujourd'hui de dissimuler, j'ai perdu la liberté de me taire. C'est pourquoi, quand tu as pris le pouvoir, je n'ai pas répondu à ta lettre, parce que je prévoyais que c'est cela qui arriverait. Pour finir, quand tu as réclamé une lettre alors que je ne te répondais pas, j'ai dit : « Voilà la raison pour laquelle je pense devoir me soustraire à lui ».
- 12. Toutefois, lorsque est survenue une affaire relevant de ma charge, qui est d'intercéder en faveur de gens angoissés sur leur sort, j'ai écrit, j'ai sollicité, afin de montrer que, si dans les affaires de Dieu j'éprouvais une juste crainte et n'accordais pas plus d'importance à la flatterie qu'à ma vie, par contre, dans celles où il convient de vous solliciter, je faisais moi aussi preuve de l'empressement dû au pouvoir, ainsi qu'il est écrit : « À celui à qui est dû l'honneur, l'honneur, à celui à qui est dû le tribut, le tribut (Rm 13, 7) ». Car celui que je respectais au fond de mon cœur quand il n'était que citoyen privé, comment ne pas le respecter une fois qu'il était devenu empereur ? Mais vous qui voulez être respecté³⁶, souffrez que nous respections celui que vous voulez qui soit reconnu comme l'origine de votre pouvoir.

Université Lumière Lyon 2

CAMILLE GERZAGUET camille.gerzaguet@gmail.com

PAUL MATTEI paul.mattei@club-internet.fr

³⁶ Sous bénéfice d'inventaire nous avons compris *uos / uobis* dans ce paragraphe comme un « vous » de politesse : ce qui semble être aussi l'interprétation de PALANQUE, *Saint Ambroise* [n. 4], p. 276. Il faudrait asseoir cette traduction sur une enquête plus large concernant un tel vouvoiement dans les lettres d'Ambroise en général, et dans celles aux empereurs en particulier. Et l'on ne sait précisément à quelle affaire l'évêque fait ici allusion.

Note bibliographique sur les epistulae extra collectionem

On trouvera tous les renseignements bibliographiques utiles dans G. NAUROY, « La Correspondance d'Ambroise : essai de bibliographie », in A. CANELLIS (dir.), La correspondance d'Ambroise de Milan. (Actes du Colloque réuni à Saint-Étienne/ Lyon du 26 au 27 novembre 2009), Saint-Étienne 2012, p. 99-123 (= Annexe 1 de la 1ère partie des Actes).

Les titres cités ci-dessous (pour l'essentiel parus dans ce recueil ou depuis sa publication) n'ont pas d'autre valeur que celle de simple complément :

- P. MATTEI, « L'atelier d'Ambroise : traces de prédication dans les grandes œuvres dogmatiques de l'évêque de Milan », *Connaissance des Pères de l'Église* 99, 2005 [= Actes du Colloque « Les Pères et la prédication », Paris, 14-15 mars 2005], p. 44-51. (Cet article est à lire en tenant compte des errata publiés dans la même revue, t. 101, 2006, p. 63).
- P. MATTEI, « La synodale 'Benedictus' du concile d'Aquilée (*Gesta ep.* 2 = *Ep. Ambr.*, Maur. 10) et documents connexes. Notes sur la doctrine d'Ambroise *de Filio* dans sa confrontation avec Palladius de Ratiaria », in *La correspondance d'Ambroise de Milan* (cf. *supra*), p. 344-366.
- G. NAUROY, « Édition et organisation du recueil des lettres d'Ambroise de Milan : une architecture cachée ou altérée ? », in La correspondance d'Ambroise de Milan, p. 19-73.
- M.-R. SALZMAN, «Ambrose and the Usurpation of Arbogastes and Eugenius: Reflections on Pagan-Christian Conflict Narratives», *Journal of Early Christian Studies* 18, 2010, p. 191-223.